L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 24 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET,

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE TROISIÈME.

Suite.

Cette bienheureuse lettre mettait fin à toutes ses terreurs. Maintenant il était impossible que Frantz la dénonçât, même dans sa fureur de désœuvrement, en lui achetant une arme pareille entre les mains. D'ailleurs, s'il parlait, elle montrerait la lettre, et toutes ces accusations deviendraient pour Risler de pures calomnies. Ah! monsieur le justicier, nous vous tenons à présent.

Subitement elle fut prise d'un accès de joie folle.

—Je renais....je renais.... disait-elle à madame Dobson. Elle courait dans les allées du jardin, se fit de gros bouquets pour son salon, ouvrit les fenêtres toutes grandes au soleil, donna des ordres à la cuisinière, au cocher, au jardinier. Il fallait que la maison fût belle, Georges allait revenir, et, pour commencer, elle organisa un grand dîner pour la fin de la semaine. Vraiment, on aurait dit qu'elle avait été absente pendant un mois et qu'elle revenait d'un voyage d'affaires ennuyeux et fatigant, tant elle mettait de hâte à refaire autour d'elle du mouvement et de la vie.

Le lendemain, dans la soirée, Sidonie, Risler et madame Dobson étaient réunis tous les trois au salon. Pendant que le bon Risler feuilletait un gros bouquin de mécanique, madame Dobson accompagnait au piano Sidonie qui chantait. Tout à coup celle-ci s'interrompit au milieu de sa romance et partit d'un grand éclat de rire. Dix heures venaient de sonner.

Risler leva le nez vivement:

—Qu'est-ce qui te fait rire?

—Rien....une idée, répondit Sidonie, en montrant la pendule à madame Dobson d'un petit clignement d'yeux.

C'était l'heure indiquée pour le rendez-vous, et elle pensait aux tourments de son amoureux en train de l'attendre.

Depuis le retour du messager qui avait apporté à Frantz le "oui" de Sidonie, si fiévreusement attendu, il s'était fait un grand calme dans son esprit troublé, et comme une détente subite. Plus d'incertitudes, plus de tiraillements entre la passion et le devoir. Instantanément il se sentit allégé, comme s'il n'avait plus de conscience. Avec le plus grand calme, il fit ses préparatifs, roula ses malles sur le carreau, vida la commode et les armoires, et bien longtemps avant l'heure qu'il avait fixée pour qu'on vînt chercher ses bagages, il était assis sur une caisse au milieu de sa chambre, regardant devant lui la carte de géographie clouée au mur, comme un emblème de sa vie errante, suivant de l'œil la ligne droite des routes et ce trait ondé comme une vague qui figure les océans.

Pas une fois la pensée ne lui vint que de l'autre côté du palier quelqu'un pleurait et souffrait à cause de lui. Pas une fois il ne songea au désespoir de son frère, au drame épouvantable qu'ils allaient laisser derrière eux. Il était bien loin de toutes ces choses, parti en avant, déjà sur le quai de la gare avec Sidonie en vêtements sombres de voyage et de faille. Plus loin encore, au bord de la mer bleue où ils s'arrêtaient quelque temps pour dépister les recherches. Puis plus loin, arrivant avec elle dans un pays inconnu où nul ne pourrait la demander ni la reprendre. D'autres fois, il songeait au wagon en route dans la nuit et la campagne déserte. Il voyait une tête mignonne et pâle appuyée près de la sienne sur les coussins, une lèvre en fleur à portée de sa lèvre, et deux yeux profonds qui le regardaient sous la lumière douce de la lampe, dans le bercement des roues et de la vapeur.

Et maintenant sourdit et rugit, machine. Ébranle la terre, rougis le ciel, crache la fumée et la flamme. Plonge-toi dans les tunnels, franchis les monts et les fleuves, saute, cambre, éclate; mais emporte nous avec toi, emporte-nous loin du monde habité, de ses lois, de ses affections, hors de la vie, hors de nous-mêmes!...

Deux heures avant l'ouverture du guichet pour le train désigné, Frantz était déjà à la gare de Lyon, cette gare triste qui dans le Paris lointain où elle est située semble une première étape de la province. Il s'assit dans le coin le plus sombre, et resta là sans bouger, comme étourdi. A cette heure encore était aussi agité et tumultueux que le cerveau lui-même. Il se sentait envahi par une foule de réflexions sans suite, de souvenirs vagues, de rapprochements bizarres. En une minute il faisait de ces voyages au plus lointain de sa mémoire qu'il se demanda deux ou trois fois pourquoi il était là et ce qu'il attendait. Mais l'idée de Sidonie faisait de ces pensées sans suite et les éclairait d'une pleine lumière.

Elle s'était venir.

Et machinalement, quelque l'heure du rendez-vous fût encore bien éloignée, il regardait parmi ces gens qui se pressaient, s'appelaient, cherchaient s'il n'apercevrait pas cette silhouette élégante sortie tout à coup de la foule et l'écartant à chaque pas sur rayonnement de sa beauté.

Après bien des départs, des arrivées, des coups de sillet dont le cri captif sous les voûtes ressemblait à un déchirement, le grand hall de la gare, désert, se subtilisait comme une église en semaine. Le train de dix heures approchait. Il n'y en avait plus d'autre avant celui-là—Frantz se leva.

Maintenant ce n'était plus un rêve, une chimère perdue dans ces limites du temps si vastes, si incertaines.

Dans un quart d'heure, une demi-heure au plus tard, elle serait là.

Alors commença pour lui l'horrible supplice d'attente, cette suspension de tout être, singulière situation du corps et de l'esprit, où le cœur ne bat plus, où la respiration hâlète comme la pensée, où les gestes, les phrases restent inachevés, où tout attend. Les poètes l'ont peut-être décrite, cette angoisse douloureuse de l'amant qui écoute le roulement d'une voiture dans la rue désertée, un pas furtif montant l'escalier.

Mais attendre sa maîtresse dans une gare, dans une salle d'attente, c'est bien autrement ingubre. Ces quinquets allumés et sourds, sans reflet sur un plancher poussiéreux, ces grandes baies vitrées, cet incessant bruit de pas et de portes qui sonnent aux oreilles inquiètes, la hauteur vide des murs, ces affiches qui s'y étalent "train de plaisir pour Monaco, promenade circulaire en Suisse," cette atmosphère de voyage, le changement, l'indifférence, d'ignorance, tout cet bien fait pour serrer le cœur et augmenter son angoisse.

Frantz allait, veillait, guettait les voitures qui arrivaient. Elles s'arrêtaient aux longues marches de pierre. Les portières s'ouvraient, se refermaient bruyamment, et de l'ombre du dehors les visages apparaissaient en lumière sur le seuil, figures tranquilles ou tourmentées, heureuses ou navrées, chapeaux à plumes serrés de voilettes, bonnets de paysanne, enfants endormis qu'on traînait par la main. Chaque apparition nouvelle le faisait tressaillir. Il croyait la voir, hésitante, voilée, le pas embarrassé. Comme il serait vite auprès d'elle, pour la rassurer, pour la défendre.

A mesure que la gare s'emplissait, le cœur devenait plus difficile. Les voitures se succédaient sans interruption. Il était obligé de courir d'une porte à l'autre. Alors il sortit, pensant qu'il serait mieux ailleurs pour voir, et ne pouvant supporter plus longtemps dans l'air banal et étouffé de la salle l'oppression qui commençait à l'étreindre.

Il faisait un temps mou de la fin de septembre. Un brouillard léger flottait, et les lanternes des voitures apparaissaient troubles et mates de la grande chaussée en pente. Chacune en arrivant avait l'air de dire: "C'est moi.... me voilà...." Mais ce n'était jamais Sidonie qui descendait, et cette voiture qu'il avait regardée venir de loin, le cœur gonflé d'espoir comme si elle eût contenu plus que sa vie, il la voyait s'en retourner vers Paris, banalement légère et vide.

L'heure du départ approchait. Il regarda au cadran. Il n'y avait plus qu'un quart d'heure. Cela lui parut effrayant; mais la cloche du guichet qu'on venait d'ouvrir, l'appelait. Il y courut, et prit son rang dans la longue file.

—Deux premières pour Marseille, demanda-t-il. Il lui semblait que c'était une prise de possession.

Parmi les bonnettes chargées de colis, les gens en retard qui se bousculaient à retourna à son poste d'observation. Les cochers lui criaient: "Gare!" Il restait sur le passage des roues, sous le pied des chevaux, l'oreille assourdie, les yeux grands ouverts. Plus que cinq minutes. Il était presque impossible qu'elle arrivât à temps. On se précipitait pour entrer dans les salles extérieures. Les malles ronflaient aux bagages; et les gros paquets enveloppés de linge, les valises à clous de cuivre, les petits sacs en sautoir des commis-voyageurs, les paniers de toutes formes, de toutes grandeurs, s'engouffraient à la même porte, secouée, balancée, avec la même hâte.

Enfin, elle apparut....

Oui, la voilà, c'est bien elle, une femme en noir, mince, élancée, accompagnée d'une autre plus petite, madame Dobson sans doute. Mais au second regard il se détrompa. C'était une jeune femme qui lui ressemblait, élégante comme elle, Parisienne, la physionomie heureuse. Un homme, jeune aussi, vint la rejoindre. Ce devait être un voyage de noces; la mère les accompagnait, venait les mettre en wagon. Ils passèrent devant Frantz enveloppés dans le courant de bonheur qui les entraînait. Avec un sentiment de rage et d'envie, il les vit franchir la porte battante, appuyés l'un à l'autre, unis et serrés dans la foule.

Il lui sembla que ces gens-là l'avaient volé, que c'était sa place à lui et celle de Sidonie qu'ils allaient occuper dans le train....

A présent, c'est la folie du départ, le dernier coup de cloche, la vapeur qui chauffe avec un bruit sourd où se mêlent le piétinement des retardataires, le fracas des portes et des lourds omnibus. Et Sidonie ne vient pas. Et Frantz attend toujours. A ce moment une main se pose sur son épaule.

Dien!

Il se retourne. La grosse tête de M. Gardinois, encadrée d'une casquette à oreillons, est devant lui.

—Je ne me trompe pas, c'est M. Risler. Vous partez donc par l'express de Marseille? Moi aussi, mais je ne vais pas loin.

Il explique à Frantz qu'il a manqué le train d'Orléans et qu'il va tâcher de rejoindre Savigny par la ligne de Lyon; puis il parle de Risler aîné, de la fabrique.

—Il paraît que ca ne va pas, les affaires, depuis quelque temps .....Ils ont été pincés dans la faillite Bonnardel.....Ah! nos jeunes gens ont besoin de prendre garde.....Du train dont ils mènent leur barque, il pourrait bien leur en arriver autant qu'aux Bonnardel.....Mais pardon. Je crois que voilà le guichet qui va fermer. A revoir.

Frantz a à peine entendu ce qu'on vient de lui dire. La ruine de son frère, l'écroulement du monde entier, rien ne compte plus pour lui. Il attend, il attend.....

Mais voilà le guichet qui se ferme brusquement, comme une dernière barrière devant son espoir entêté. La gare est vide de nouveau. La rumeur s'est déplacée, transportée sur la voie; et soudain un grand coup de sifflet, qui se perd dans la nuit, arrive à l'amant comme un adieu ironique.

Le train de dix heures est parti.

Il essaye d'être calme et de raisonner. Evidemment elle aura manqué le convoi d'Asnières; mais sachant qu'il l'attend, elle va venir n'importe à quelle heure de la nuit. Attendons encore. La salle est faite pour cela.

Le malheureux s'assied sur un banc. On a fermé les larges vitres où l'ombre se plaque avec des lisiants de papier vernis. La marchande de livres, à moitié assoupie, s'occupe de ranger sa boutique. Il regarde machinalement ces files de volumes jaunis, toute la bibliothèque des chemins de fer, dont il sait les titres par cœur depuis quatre heures qu'il est là.

Il y a des livres qu'il reconnaît pour les avoir lus sous la tente à Jemilla ou dans le paquebot qui le ramenait de Suez, et ces romans vulgaires, insignifiants, en ont tous gardé pour lui un parfum marin ou exotique. Mais bientôt la boutique des livres est fermée, et il n'a même plus cette ressource pour tromper sa fatigue et sa fièvre. La paraque aux joujoux vient de rentrer aussi tout entière dans sa clôture de planches. Les sifflets, les bronzettes, les arrosoirs, les pelles, les râteaux, tout l'outillage des petits Parisiens en villégiature disparaît en une minute. La marchande, une femme maladive, à l'air triste, s'entortille d'un vieux manteau et s'en va, sa chauffrette à la main.

Tous ces gens-là ont fini leur journée, l'ont prolongée jusqu'à la dernière minute, avec cette vaillance et cet entêtement de Paris qui n'éteint ses réverbères qu'au jour.

Cette idée de longue veille le fait penser à une chambre bien connue où la lampe baisse à cette heure sur la table chargée de colibris et delluciolles; mais cette vision traverse rapidement son esprit dans ce chaos de pensées sans suite que fait naître en lui le délire de l'attente.

Tout à coup il s'aperçoit qu'il meurt de soif. Le café de la Gare est encore ouvert. Il y entre. Les garçons de nuit dorment sur les banquettes. Le plancher est inondé de la rinçure des verres. On met un temps infini à le servir; puis, au moment de boire, l'idée que Sidonie est peut-être arrivée pendant son absence, qu'elle le cherche dans la salle, le fait se lever en sursaut et partir comme un fou en laissant son verre plein et sa monnaie sur la table.

Elle ne viendra pas.

Il le sent.

(*A continuer*).

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

RSection 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un canard, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une mulotte ou étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte définitive de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats des districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rapportées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877,
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **RACAHOUT des ARABES**, de DELANGRENIER de Paris.

DÉPOTS: A la *Nouvelle-Orléans*, chez Mm Duconge, Mossen, et Montzurez Cie.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

FRANCE, Trudelle, mercredi, 31 octobre.
CANADA, FRANCEUL, mercredi, 7 novembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H, Nouvelle-Orléans.
4 mai

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CONTEE,

Le steamer

HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 25 Oct., à 5 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est pris par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$20.
— Entrepont.....20.
— Billet d'excursion 30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREMEN et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA,
partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il ne reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET,

Le "Camelia" recevra le frêt, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
J. NANEY & WORK, 108 Commune et
HITE & CARLIN, 3, rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Pearlington, Bonnie et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
23sept—3m Au No 35 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS,

Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les MARDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BIG BYLOWER,

A. P. Trousdale, capitaine, J. E. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Fret 1/4 du passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
7 sept—tf No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BERTHA,

H. H. Bond, capitaine, T. John, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, et rue Gravier.
HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.
9 août—tf

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les LUNDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Bayou Sara, Bayou Sario, Hermitage, Port Hudson, Lottelbiore, Bayou Rouge, Paquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 32 Gravier.
Oct LORD & MCPLAKE, 18 Camp.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Blanche et Mercedi.

Le bon bateau à vapeur JOHN H. HANNA, remplacant le ST. JOHN,

J. P. McELROY, Capitaine,
J. C. MERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. L. MELANCON,
No de 22 rue Gravier.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,

J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les LUNDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

La TETE prendra du fret pour tous les débarcaderes du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
F. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A ces élection qui eu lieu le lundi, 1er courant, les messieurs ci-après nommés suivent cet été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année ci-bas:

F. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
David Jackson,	John H. Hanna.

F. J. Gauche,
Mt, le 5 mai, a eu une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, F. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 15 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 5 pour cent sur le capital payé et un dividende de 5 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ainsi qu'il est, en plus, 5 pour cent sur les primes en réfaction (rebate), 60 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se paieront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Bureaux, 17 mai 1876. 15mai—1an.

RÈGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme ci-dessus, excepté que le port sera payé à raison de 1 cent par deux onces ou fraction d'une once.

Section 17.—Les dites sections seront mises en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rapportées.

Signé LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877,
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans les bureaux à raison de 12 cts; je numéro.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:

Hannover...	12 sept.	De la Nile-Orléans environ	26 oct.
Frankfurt	10 oct.	"	11 nov.
"	14 nov.	"	16 déc.
Frankfurt..	19 déc.	"	20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Bremen, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$65 en or.
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
13 juin No 42 de la rue de l'Union.

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 527 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.

A. E. MILLER & CO.,
Au No 46 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—3m

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Texas.

A dater et après le 20 février 1877, le canal à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Jackson vive, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et à Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se relèra au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le frêt reçu au même endroit, à 4 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
8déc—

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE

POUR LIST ET LE NORD.

Deux trains par jour arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express.....7.55 A. M.	Express.....8.35 A. M.
Express.....5.00 P. M.	Express.....4.40 P. M.

Train régulier (sauf le dimanche) partant du midi seulement, 3.00 P. M. seulement) 2.40 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, New-Orléans, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent, Ticket.
D. S. ROBINSON,
Surintendant.
21 nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVES.
Express No 1...3.30 P. M.	Express No 2...10.30 A. M.
Express No 3...4.45 P. M.	Express No 4...11.45 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepte le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, DE LA NOUVELLE-ORLEANS A CINCINNATI, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee, Pour tous les chars Pullman, les billets coûtent moins que ceux de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se rend pas au Canada pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Mount City partent de la Nile-Orléans à 3h.30m P. M. le samedi, et à 7 h. 30 m. du matin, et arrivent à 7 h 15 m A M et à 9 h.30 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent
J. C. FROST, V. P. & G. G. 14 jy 76

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5.30 PM	Express No 2...10.30 AM
Express No 3...4.45 PM	Express No 4...11.45 PM

No 1 and 2 run daily; 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO NEW ORLEANS, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at Dupont for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3.20 PM Saturday, and 7.30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9.50 PM Sunday, and 9.30 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at